



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SIS AU 991, RANG DE LA RIVIÈRE-BAYONNE SUD, SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné ci-haut.

La dérogation demandée vise à autoriser l'installation d'une enseigne dont la superficie est supérieure à la norme prévue à l'article 5.3.8 du règlement de zonage, soit 3.3m² (4' X 8') plutôt que 1m².

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance qui sera tenue le 2 septembre 2025, à 20h00, à la salle des délibérations du conseil située au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 14^e jour du mois d'août 2025.

Carol-Anne Benjamin,
Directrice générale adjointe et chargée de projet